

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1045

Rubrik: Universités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un changement d'échelle et un grand dessein

La coopération universitaire au niveau européen, la raréfaction des ressources cantonales et les exigences liées aux indispensables subventions fédérales bousculent la quiétude des hautes écoles helvétiques. Dans son discours du Dies academicus, Jean-Claude Favez, recteur sortant de l'Université de Genève, a lancé l'idée d'une confédération universitaire romande. Pour Domaine Public, il en précise les contours.

(jcf) Alors que les cantons plient sous le poids de leurs universités, la Confédération a décidé, pour la période 1992-1995, de soutenir la recherche et l'enseignement supérieur par un effort sans précédent. Mais elle entend aussi poser des conditions à cet engagement. Le crédit-cadre de 2,1 milliards met résolument l'accent sur la recherche orientée. Et l'aide aux universités, qui devrait atteindre 2,2 milliards de francs, fournira des arguments à l'action planificatrice du nouveau Groupement de la science et de la recherche du département fédéral de l'Intérieur.

Jusqu'ici les hautes écoles ont bénéficié dans notre pays, sur des modes divers, d'une large autonomie dans la définition de leurs champs d'activité. Si elles entendent préserver ce statut, garant de la liberté académique, elles devront, dans un avenir très rapproché, prendre en main la coordination interuniversitaire. La coordination, sous des formes multiples de partage du travail, d'harmonisation, de collaboration ou même de réunion des forces, ne produit pas d'abord des économies, mais elle permet une meilleure utilisation des capacités et des moyens; elle crée la masse critique nécessaire en étudiants, en enseignants et en crédits, dans le respect des règles d'une bonne émulation. L'adaptation permanente au changement, qui doit être le propre de l'université, peut dès lors être financée en partie non plus par la croissance budgétaire, comme cela a été le cas presque exclusivement jusqu'à présent, mais par les «gains de productivité» résultant d'un meilleur usage des ressources.

La perspective européenne, les difficultés financières et l'importante relève professorale des deux prochaines décennies constituent également une occasion d'agir sur des bases nouvelles. Les tentatives de coordination n'ont en général pas abouti jusqu'ici, non du fait

de l'incompétence des hommes, mais parce que les institutions existantes et les procédures utilisées ne permettent pas d'aboutir.

Les temps sont donc mûrs pour une initiative nouvelle et importante, qui ne peut procéder que des universités romandes. N'existe-t-il pas en effet entre les quatre établissements romands, auxquels il convient d'ajouter l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, une grande similitude structurelle, une même perception européenne qui est aussi celle d'une culture minoritaire, enfin une pratique déjà longue et non négligeable de collaboration ?

Au plan romand, les gouvernements cantonaux sont associés à la politique universitaire par le biais de la Conférence universitaire romande (CUR). Ils pourraient déléguer à cette institution, qui comprend les chefs de département de l'instruction publique et les recteurs, la mission de créer la *Confédération universitaire romande*. Non pas un campus

commun ni une institution unique mais une volonté et une politique partagées par cinq hautes écoles solidement ancrées dans leur terroir et leur histoire, mais également ouvertes à la coordination régionale et transfrontalière et à la collaboration européenne et internationale.

Pour réussir cette confédération, il faut commencer par dresser la liste des domaines possibles de coordination, notamment dans la recherche et les spécialisations pointues, et trouver la réponse la plus pertinente à la dispersion des forces. Une telle entreprise est longue et délicate et ne portera des fruits que dans une approche globale. Elle ne peut être menée que par des experts extérieurs qui, du coup, soumettront les universités à cette évaluation trop peu pratiquée en Suisse, comme le remarquait un récent rapport de l'OCDE, malgré l'excellent travail accompli à cet égard, mais indirectement, par le Fonds national.

Il faut ensuite une volonté politique, afin d'éviter les retours de manivelle comme celui qui assomma le projet d'école romande de pharmacie. Il faut enfin inscrire la réalisation du plan dans la durée, lier la coordination à la relève pour tenir compte des réalités humaines.

La conduite d'une telle politique de coordination ne peut être assumée par les responsables au front, doyens et recteurs en exercice. Elle ne peut être confiée qu'à un petit groupe de collègues animés d'une sage folie, jouissant de la confiance de leurs pairs et munis de pouvoirs limités mais réels. ■

URBANISME LAUSANNOIS

Pas de projet clés en main

Nouvelle étape pour le réaménagement de la plate-forme du Flon, à Lausanne.

(ag) Quatre projets d'aménagement du quartier du Flon sont exposés au Forum de l'Hôtel de ville. Le public est invité à donner son avis. La procédure est à la fois bonne et faussée.

Bonne, parce que le processus d'élaboration n'est pas tenu secret. Au lieu d'une longue négociation entre le propriétaire et l'autorité politique aboutissant à un projet qu'il faut prendre ou laisser, comme ce fut le cas en 1986, l'opinion publique est saisie avant décision. Elle a l'occasion de donner son avis, le citoyen individuellement ou les

associations intéressées. Toutes les données de la participation sont réunies, en apparence.

La procédure est en effet trompeuse, car il ne s'agit pas d'un concours d'architecture où l'on juge un objet pour ses qualités fonctionnelles et plastiques, mais d'un concours d'urbanisme où le programme (circulation, transport, affectation des espaces, connexion avec les quartiers qui jouxtent le périmètre) est essentiel.

La caractéristique commune des projets présentés, c'est que les concurrents eux-